

République française  
 COTE D'OR  
**Commune de CRÉANCEY**  
 21320 CRÉANCEY  
 Téléphone: 03 80 90 89 28

e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**D2022-26**

## SEANCE DU 25 AOÛT 2022

NOMBRE DE MEMBRES			Le 25 août 2022 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11	<p><b>Étaient présents:</b>  <del>CHAPOTOT Jocelyn</del>, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, <del>CHARREAU Samuel</del>, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, <del>MORTIER Céline</del>, PAUVERT Yohan,</p> <p><b>Procuration :</b>  <b>Absents :</b> CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, CHARREAU Samuel, PAUVERT Yohan.            Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  <b>Secrétaire:</b> GAUTHIER Cindy</p>
<p><b>Date de la convocation</b>            22/08/2022  <b>Date d'affichage</b>            26/06/2022</p>			

### OBJET : APPROBATION DEVIS N° 1331 REACTUALISE – GIBOULOT - TRAVAUX VOIRIE 2022

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture du devis n°1331 réactualisé établi par l'entreprise GIBOULOT portant sur l'augmentation de l'enrôlé pour un montant de 2 921.50€ H.T, arrétant ainsi le devis à 33 969.50€ au lieu de 31 048.00€ H.T.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

A la majorité des membres présents et représentés dont le résultat du scrutin est :

Le nom des votants et le sens de leur vote sont indiqués ci-dessous (art. L 2121-15 CGCT au 01/07/2022)		
7 voix pour	1 voix contre	3 voix d'abstention
-	-	-

- APPROUVE le devis n° 1331 présenté par l'entreprise GIBOULOT pour les travaux de réfection de la voirie « Rue d'Arnay » d'un montant de 33 969.50€ H.T. soit 40 763.40€ TTC ;
- AUTORISE le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer le devis et tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

PO/Le Maire empêché,  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
 Jean-Marc LUCOTTE

